

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration  
du Centre Communal d'Action Sociale**

L'an **deux mil vingt et un**, le 23 septembre à 17 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.

**Etaient présents** : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Monique **RAVOUNA** M. Jean-Paul **BROUTIER**, Mme Rita **TOSCANO**.

**Procuration** : Mme Christiane **ANDREU** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

**Absentes** : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

**Assistait en outre à cette réunion** : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services.

---

**Objet : BUDGET 2021 RESIDENCE DU PARC - DECISION MODIFICATIVE N° 1.**

**Exposé du Président.**

Afin d'inscrire au budget 2021 de la Résidence du Parc l'emprunt nécessaire à l'acquisition des bâtiments appartenant à Alpes Isère Habitat, ainsi que le paiement du prix s'y rapportant, nous vous proposons les écritures suivantes :

**Section d'investissement :**

- Compte 1641 (recettes)	900.000 €.
- Compte 2132 (dépenses)	800.000 €.
- Compte 2031 (dépenses)	100.000 €.

Nous vous précisons que la somme inscrite au compte 2031 sera affecté au paiement d'une partie de la future maîtrise d'œuvre qui sera attribuée par appel d'offres à un bureau d'études pour l'opération de réhabilitation de la Résidence du Parc.

Le solde de cette maîtrise d'œuvre sera inscrit au budget primitif 2022.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

## Décision

Le Conseil d'Administration, après en avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Donne un avis favorable à la Décision Modificative n° 1 du Budget Primitif 2021 de la Résidence du Parc, dont les écritures seront les suivantes :

- Compte 1641 (recettes)	900.000 €.
- Compte 2132 (dépenses)	800.000 €.
- Compte 2031 (dépenses)	100.000 €.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chérury, le 27 septembre 2021  
Le Président,

